

Contrat de traitement des données (DPA)

Au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), article 28.

Version 2026-06-15 · Généré le 18 juin 2026 à 02:04

Modèle générique — Ce document présente les engagements standards de DOUSSI. Pour obtenir un DPA personnalisé à votre tenant (reprenant vos choix souveraineté validés), connectez-vous à votre espace administrateur.

1. Parties au contrat

Responsable de traitement (vous)	Votre organisation (à compléter)
Sous-traitant	OCEAN'S SAS (éditeur de DOUSSI) — SIREN 850 771 924 — contact@oceans-partners.com

2. Objet du traitement

DOUSSI fournit une plateforme SaaS de gestion électronique de documents (GED) multi-tenant. Le sous-traitant traite les documents et données associées que le responsable lui confie, pour le compte exclusif de ce dernier, dans les limites définies par le présent contrat et la documentation produit.

3. Engagements souveraineté du tenant

Stockage primaire	Chez DOUSSI · Scaleway DC2 Paris (France) (FR · Union européenne)
Sauvegarde	Chez DOUSSI · Scaleway DC2 Paris (France) (FR · Union européenne) — RPO 24h · RTO 4h
Chiffrement au repos	AES-256 · KEK/DEK par tenant gérée par DOUSSI · crypto-shredding sur effacement
Chiffrement en transit	TLS 1.2+ obligatoire (HTTPS) sur toutes les surfaces utilisateurs et API.

4. Sous-processeurs autorisés

Le responsable de traitement autorise les sous-processeurs suivants :

Sous-processeur	Finalité
-----------------	----------

Scaleway SAS (FR)	Hébergement infrastructure (DC2 Paris) + backup.
Anthropic PBC (US)	Modèle IA Claude pour résumé/extraction (opt-out tenant possible — ADR 0009).
SMTP courant	Envoi des emails transactionnels (notifications, invitations).

5. Engagements RGPD (art. 28)

- Traitement uniquement sur instruction documentée du responsable.
- Confidentialité des personnes habilitées à traiter les données.
- Mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées (art. 32 RGPD) — chiffrement, contrôle d'accès, journalisation.
- Information préalable du responsable avant tout changement de sous-processeur.
- Assistance pour répondre aux demandes des personnes concernées (art. 15-22 RGPD).
- Notification de toute violation de données dans un délai compatible avec l'obligation 72h du responsable (art. 33).
- Suppression ou restitution des données à la fin de la prestation, au choix du responsable.
- Mise à disposition des informations nécessaires pour démontrer la conformité et permettre des audits.

6. Durée de conservation

Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle. À la résiliation, le responsable dispose de 30 jours pour récupérer ses données via export. Au-delà, les données sont supprimées ou cryptographiquement effacées (crypto-shredding) sous 90 jours.

7. Référentiels et certifications

- RGPD — Règlement (UE) 2016/679 (déclaratif, en place).
- ISO/IEC 27001 — gestion de la sécurité de l'information (en cours).
- HDS — Hébergeur de Données de Santé (sur demande Pro/Entreprise).
- SecNumCloud — qualification ANSSI (sur demande Entreprise).

8. Contact protection des données

Pour toute question relative au présent contrat ou à l'exercice des droits RGPD :

contact@oceans-partners.com